Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260923-20260803-DE

COMMUNE DE PLUHERLIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, maire.

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 19

PRÉSENTS : GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, GUILLET Isabelle, ONIMUS Rémy, GARÇON Bénédicte, JAGUT Nolwenn, QUENARDEL François, HERRAULT Pascal, FRÉOUX Jean-Paul, CAVALON Michel, MAGNEN Franck, CHAUSSEREAU Sandrine, BARBIN Françoise, QUELLEC Lydie, PRIEZ Nolwenn, RICHARD Aurélie, Jean-Michel VIDUS.

POUVOIRS : Vincent HAËNTJENS donne pouvoir à Rémy ONIMUS. Gaëlle GUITON donne pouvoir à Bénédicte GARÇON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MAGNEN Franck.

2026.08.03 Périscolaire : adoption du projet pédagogique

La commune de Pluherlin organise et gère directement son service périscolaire depuis septembre 2015. Il accueille les enfants de l'école Saint-Gentien sur les temps du matin, du midi et du soir.
Un projet pédagogique pour la garderie a été adopté en 2021 afin d'obtenir l'agrément auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).
Au vu de l'évolution de ce service des 3 dernières années notamment sur le temps de la pause méridienne, une refonte de ce projet est nécessaire.
Un travail avec l'équipe d'animateurs et le personnel de service du midi a été initié cette année suite aux orientations fixées par la commission périscolaire. Ce projet pédagogique est un document central de l'accueil périscolaire de la commune et un engagement vis-à-vis des parents qui confient leurs enfants à la commune de Pluherlin.
Le projet pédagogique a pour fil rouge la sécurité physique, morale et affective des enfants, tout en favorisant leur **bien-être,** leur **autonomie** et leur **citoyenneté**. Il vise à structurer l'offre éducative sur les temps périscolaires, en cohérence avec les valeurs de respect, d'inclusion et de continuité pédagogique avec l'école.
L'adoption de ce projet éducatif permettra de formaliser les intentions pédagogiques, d'harmoniser les pratiques et de renforcer la lisibilité des actions menées auprès des familles, des partenaires et des institutions.
Il s'agit également de répondre aux exigences réglementaires liées à la déclaration des accueils collectifs de mineurs (ACM) et de s'inscrire dans une démarche qualité, en lien avec les orientations du Projet Éducatif de Territoire (PEdT) portées par Questembert Communauté.
C'est un document qui est susceptible d'être actualisé selon les modifications intervenues dans le fonctionnement courant du service périscolaire.

Le conseil municipal,
VU le rapport de Mme l'adjointe aux affaires scolaires et périscolaires ;

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260923-20260803-DE

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 227-4 et R 227-23 à 26 ;
VU la délibération du Conseil municipal de Pluherlin en date du 22 septembre 2014 relative à la prise en charge de la gestion du service périscolaire par la commune ;
VU la convention signée entre la commune de Pluherlin et l'OGEC pour le maintien du personnel en place ;
VU la déclaration du service périscolaire auprès de la DDCS sous le numéro **056ORG0400 ;**
VU la Convention d'Objectifs et de Financement 2023-2027 et ses avenants signés avec la CAF ;
VU le projet éducatif de territoire de Questembert Communauté ;
CONSIDÉRANT que le projet pédagogique s'inscrit dans une démarche de continuité éducative avec l'école Saint-Gentien, en favorisant l'autonomie, le bien-être et la citoyenneté des enfants ;
CONSIDÉRANT que ce projet répond aux exigences réglementaires pour les accueils collectifs de mineurs et renforce la qualité du service public local ;
CONSIDÉRANT que son adoption permettra de clarifier les objectifs pédagogiques, d'améliorer la communication avec les familles et de structurer les partenariats avec les acteurs locaux ;
CONSIDÉRANT que ce projet s'appuie sur une équipe d'animation qualifiée et des locaux adaptés, conformes aux normes de sécurité et d'accessibilité ;

Sur proposition de la commission « affaires scolaires et périscolaires », le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le projet pédagogique du service périscolaire de la commune de Pluherlin, tel que présenté en annexe.
- **DIT** que ce projet pédagogique sera actualisé régulièrement, en fonction des évolutions règlementaires, sociales et géographiques.
- **INDIQUE** qu'il sera communiqué au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), au CIAS de Questembert Communauté et au centre social Eveil, à l'école Saint-Gentien, ainsi qu'aux familles (mise en ligne sur le portail internet intercommunal).

Annexe 1 : Projet pédagogique

Fait et délibéré en séance publique
les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Franck MAGNEN
Le secrétaire de séance

Jean-Pierre GALUDEC,
Le Maire

Jean-Pierre GALUDEC
Signature numérique de Jean-Pierre GALUDEC
Date : 2026.09.25 10:10:47 +02'00'